

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2

PRENEZ AVIS :

1. **QUE** le conseil de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, le règlement numéro 445-2 abrogeant le Règlement numéro 445-1 modifiant le Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park afin de modifier la composition du comité ainsi que le quorum.
2. **QUE** le règlement 445-2 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 22 JANVIER 2019

Me Julie Waite, greffière